



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Adoptée le 19 octobre 2015

SOMMAIRE

Le 20 avril 2015, le gouvernement du Québec annonçait l'adoption de la loi 28 prévoyant la rétribution de l'administration des fonds gérés par les Centres locaux de développement ainsi que par les Conférences régionales des élus vers les Municipalités régionales de comté. Privilégiant un cadre d'attribution plus souple misant sur une gestion municipale accrue, le gouvernement du Québec met en place le Fonds de développement du territoire regroupant diverses enveloppes désormais sous compétence des MRC.

Désireuse d'axer son développement sur une stratégie cohérente, provenant d'une démarche concertée et maximisant le potentiel de notre région en plaçant le promoteur au cœur de ses préoccupations, la MRC des Sources met en place la présente stratégie de développement territorial.

Notre stratégie se décline sous trois planifications centrales en vigueur au sein de la MRC, soit le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Sources, la Stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources ainsi que l'Agenda 21 local. Ces planifications, fruits de démarches consultatives incluant une multitude d'acteurs et de citoyens, permettent de mettre de l'avant ce que les communautés de la MRC des Sources désirent prioriser en termes de développement. Par surcroît, les priorités annuelles établies par le conseil de la MRC permettent au besoin d'orienter la Stratégie de développement en fonction des nouvelles réalités de notre développement. Par ailleurs, nous réitérons l'importance des planifications sectorielles en place pour guider le développement de secteurs particuliers. Dans cette optique, la MRC des Sources a produit les planifications suivantes qui servent à structurer les démarches de certains secteurs spécialisés : Le Plan numérique territorial, le Plan de développement de la zone agricole, la Politique de développement culturel, le Plan de développement touristique, le Plan de gestion des matières résiduelles, le Schéma de sécurité civile et incendie ainsi que la Politique d'accueil de la MRC.

Afin de mettre sa stratégie et ses planifications en œuvre, la MRC des Sources compte sur une équipe de professionnels œuvrant autour d'une multitude de thématiques territoriales et de développement, tels l'aménagement du territoire, l'environnement, la géomatique, le développement local, etc. En réponse aux changements apportés par la loi 28, la MRC, affirmant sa compétence en développement économique et son rôle de première ligne dans le domaine, a intégré une équipe de professionnels et mis en place son propre service groupant des compétences dans les domaines priorités (industriel, agro-alimentaire et forestier, commercial et services, tourisme et culture). Ainsi dotée d'une équipe de professionnels du développement économique dont la présence est assurée par l'enveloppe du Fonds de développement du territoire, la MRC est au service des promoteurs potentiels et établis de la région en leur offrant un soutien centré sur

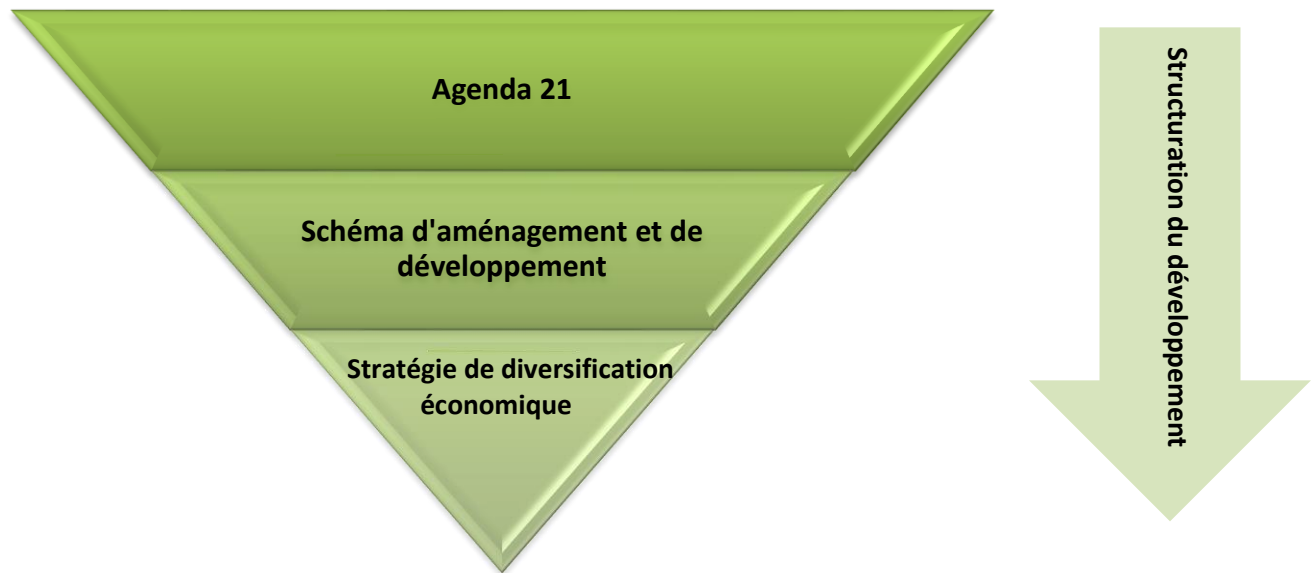
leurs besoins permettant de faciliter et d'accélérer les projets. Pour ce faire, nos professionnels centrent leur expertise sur la prospection proactive et ciblée, l'accompagnement stratégique des promoteurs ainsi que la coordination avec les intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux au besoin et dans le meilleur intérêt du promoteur.

D'autre part, un outil central mis de l'avant par la MRC dans la poursuite de sa vision et de sa stratégie de développement constitue en l'attribution de prêts et de subventions via divers fonds permettant aux entreprises, aux organismes sans but lucratif, aux coopératives et aux organismes municipaux de notre région de maximiser leur potentiel de développement. De cette façon, l'enveloppe de développement économique de la MRC ainsi que le Fonds local d'investissement permettent à la MRC des Sources d'appuyer le développement économique ainsi que la mise en valeur du milieu et des communautés de façon significative et continue.

La présente stratégie de développement s'articule autour d'une vision centrale de développement telle qu'adoptée par la MRC en 2013. De cette vision découlent cinq principes directeurs servant à guider les projets de développement mis en place au sein de notre territoire ainsi que cinq objectifs généraux qui constituent les visées qui nous permettront d'atteindre notre vision.

LES PLANIFICATIONS CENTRALES DE LA MRC DES SOURCES

Dans un souci de prioriser la mise en œuvre des planifications et stratégies existantes au sein de la MRC des Sources, la présente stratégie de développement vise à intégrer trois planifications globales afin que leurs objectifs et finalités orientent le développement de notre région, le travail de nos professionnels ainsi que la mise en place, l'administration et la répartition des différentes enveloppes gérées par la MRC.



Agenda 21 des Sources

Véritable référence territoriale en termes de développement durable, l'Agenda 21 des Sources constitue un incontournable pour fixer les balises d'un développement respectueux de l'environnement et des générations futures au sein de la MRC. Construit autour de 6 enjeux, 16 objectifs stratégiques, 37 actions et 5 finalités, l'Agenda 21 des Sources se décline dans la stratégie de développement à la fois comme outil stratégique permettant d'orienter les projets déposés à la MRC, mais aussi comme filtre permettant de déterminer leur admissibilité aux différents fonds.

À ce titre, il est souhaité que les projets de développement mis en place au sein de la MRC des Sources soient cohérents avec les finalités de l'Agenda 21 :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations;
- Épanouissement de tous les êtres humains;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Sources

Maximisant les opportunités de développement de notre territoire autour d'une organisation spatiale planifiée et cohérente, le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Sources permet d'assurer un développement organisé et optimal via l'exploitation des ressources naturelles et humaines de notre territoire. Première responsabilité des MRC et objet de leur constitution, le schéma d'aménagement et de développement est une planification centrale qui détermine un cadre légal entourant l'application spatiale concrète du développement, ceci dans une perspective de cohérence avec les spécificités du territoire, de préservation et de développement durable. Cette planification met de l'avant deux principes directeurs, soit le respect de l'autonomie municipale ainsi que la distinction du schéma d'aménagement par rapport aux autres instruments de planification. Véritable épine dorsale du développement, le schéma d'aménagement et de développement permet une structuration planifiée et optimale du territoire.

Concrètement, les orientations de développement du territoire priorisées par le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Sources définissent les usages de différentes affectations en fonction de leurs richesses et de leurs particularités.

En somme, tout projet présenté auprès de la MRC doit être susceptible d'améliorer le développement régional ou s'harmoniser avec l'ensemble des dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Sources, notamment les affectations du territoire et les contraintes qui y sont associées.

Stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources

Élaborée par la Table de diversification économique de la MRC des Sources, cette planification met de l'avant les orientations de développement économique visées par notre région. Non coercitive, cette stratégie vise à guider le développement vers des domaines ou filières porteurs afin de maximiser l'essor et la diversification de l'économie de notre région. Véritable phare pour le développement économique de notre région, la stratégie identifie quatre orientations centrales permettant d'articuler le projet de diversification économique de la MRC :

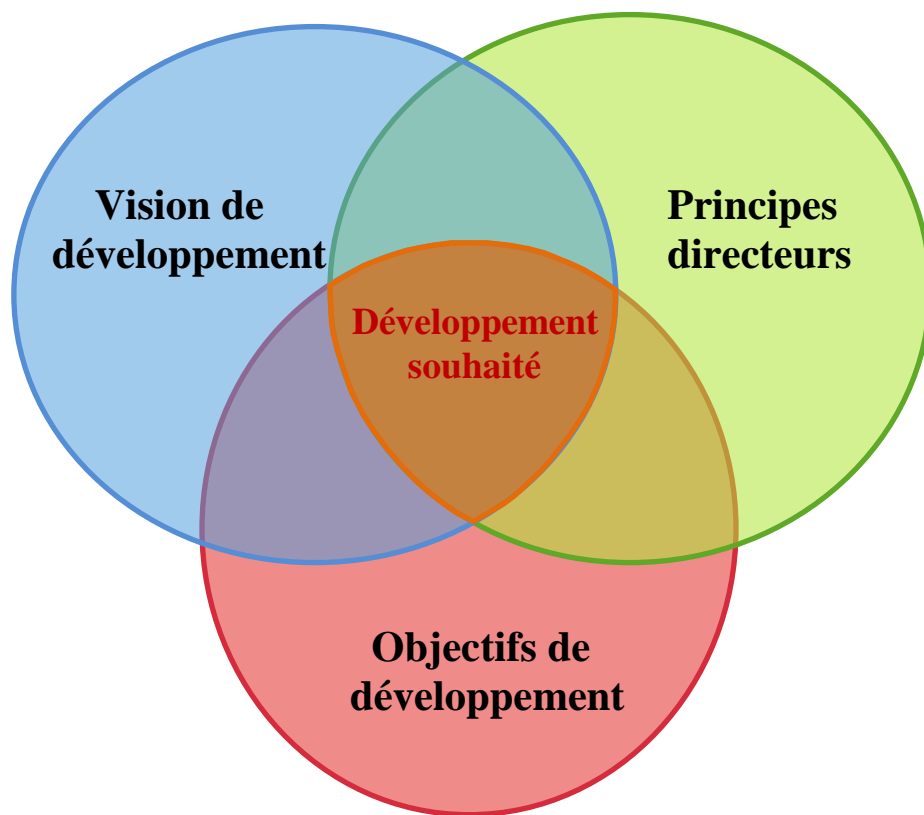
- Soutenir activement l'émergence, la vitalité, la croissance et l'expansion de l'entrepreneuriat local, en concordance avec les priorités stratégiques de la MRC;
- Attirer dans la MRC des projets d'affaires durables et à valeur ajoutée;
- Améliorer les atouts économiques, les conditions d'affaires et la culture entrepreneuriale dans la MRC;
- Assurer la promotion et la notoriété de la région et de son plan de diversification.

De ces orientations, des actions concrètes ont été identifiées et peuvent être consultées à l'intérieur de la stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources.

APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Afin d'assurer le développement durable de notre milieu pour les générations futures, la MRC se dote d'une structure de développement ordonnée autour d'une vision centrale de laquelle découlent cinq principes directeurs servant à orienter et guider les projets.

Fruit d'un exercice de projection dans le moyen-long terme, la vision stratégique de développement adoptée par la MRC des Sources permet d'imager ce que nous désirons avoir atteint pour l'année 2025. Cette vision doit se réaliser via la mise en place de principes directeurs clairs permettant de baliser le développement afin d'assurer son optimisation, son respect du développement durable et sa cohérence avec les réalités de notre région. Parallèlement, ces principes et nos planifications nous permettent de mettre de l'avant divers objectifs qui représentent, selon les experts et acteurs du milieu concertés, les voies à privilégier pour l'application concrète du développement afin de parvenir à la réalisation de notre vision.



VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DES SOURCES

Outil central permettant de diriger l'ensemble des stratégies, plans et politiques élaborés au sein de la MRC des Sources, la vision stratégique de développement dresse un portrait clair de nos objectifs à moyen et long terme. Ainsi, tel qu'appuyé par son conseil en 2013, la MRC des Sources s'est doté de la vision de développement suivante :

«En 2025, la MRC des Sources est une région caractérisée par une population fière qui se renouvelle grâce à l'attractivité de son territoire. Les résidents la choisissent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emploi. L'autonomie collective reflète le pouvoir d'agir des individus qui y habitent. Le développement d'un pôle de compétitivité technologique, la saine gestion de l'eau et la protection des différents paysages ainsi que l'emphase mise sur la formation continue sont les assises de son développement durable.»

PRINCIPES DIRECTEURS

Dans une optique de développement conséquent et optimal, la MRC dote sa stratégie de planification de cinq principes directeurs servant à structurer la démarche de ses professionnels ainsi que les projets qui leur sont présentés. Ces principes directeurs sont tirés des trois planifications territoriales précédemment présentées.

Dans le cadre des services d'accompagnement offerts par la MRC, notre équipe d'experts s'assurera d'établir une cohérence entre les projets ainsi que ces principes afin de respecter les orientations de développement dont se sont dotées nos communautés. Agissant à titre de guides pour l'élaboration de projets, ces principes directeurs servent aussi de filtres permettant de déterminer l'admissibilité d'un projet. Ainsi, tout projet déposé à la MRC doit respecter les orientations des principes qui suivent.

1. Planification structurée du territoire

Le développement économique, social et communautaire d'un territoire est le fruit d'une démarche qui s'insère dans un espace qui se doit d'être structuré. Le territoire de la MRC des Sources se sépare en divers secteurs ayant leurs particularités et leurs richesses qui doivent être exploitées à leur juste valeur et dans le respect de leurs limites afin de favoriser un développement global optimal pour les générations actuelles et futures. En ce sens, nous désirons favoriser une cohésion harmonieuse et une complémentarité des usages sur le territoire de la MRC. Pour ce faire, l'organisation spatiale du développement s'articule sur le Schéma d'aménagement et de

développement de la MRC des Sources, duquel nous notons, entre autres, les aspects suivants :

- Favoriser le développement vers les sites de moindre impact environnemental;
- Favoriser une concentration des services publics administratifs afin de maintenir un pôle de services sur le territoire;
- Favoriser le maintien et le développement de services de santé sur l'ensemble du territoire;
- Axer le développement des secteurs ruraux à vocation agricole sur la mise en valeur agricole;
- Axer le développement des secteurs ruraux à vocation forestière sur la mise en valeur agro-forestière;
- Favoriser la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et forestières avec les utilisations non agricoles du milieu rural;
- En complémentarité avec les vocations commerciales, agricoles et forestières, développer et mettre en valeur le potentiel récréotouristique et de villégiature de la région;
- Protéger et mettre en valeur les divers éléments d'intérêt patrimoniaux et environnementaux présents sur le territoire;
- Développer un réseau routier sécuritaire, intégré au milieu et apte à soutenir le développement de la MRC;
- Reconnaître le secteur du Parc régional du Mont-Ham comme principal pôle récréotouristique de la MRC et favoriser son développement;
- Favoriser une répartition structurée et complémentaire de l'offre commerciale et de services de nature touristique rattachés ou connexes au Parc régional;
- Structurer le développement touristique autour de deux pôles d'accueil, soit Danville et Saint-Camille.

2. Soutien des promoteurs et prospection en continu

Dans le cadre du rôle de premier plan joué par la MRC en développement économique, nous désirons mettre de l'avant l'importance fondamentale de centrer nos efforts autour d'un soutien sans équivoque aux promoteurs actuels et potentiels. La recherche d'opportunités, le soutien via le service-conseil et divers fonds d'une part ainsi que la prospection de nouvelles entreprises d'autre part doivent en tout temps démontrer la volonté profonde de la MRC de faire du promoteur actuel ou potentiel un acteur central autour duquel gravitent nos professionnels œuvrant à le soutenir et à maximiser le potentiel de son projet. Parallèlement, outre la prospection ciblée d'entreprise, l'effort de nos professionnels du développement doit comprendre une veille stratégique continue effectuée notamment autour des filières existantes et émergentes de notre territoire, telles que spécifiées par la Stratégie de diversification économique du territoire et par les priorités annuelles fixées par le conseil de la MRC.

Le développement de notre région et de nos communautés passe par un soutien rigoureux aux projets mis en place par les différents promoteurs et ce, dans le plus grand respect de leurs objectifs et de leurs besoins. À ce titre, nos professionnels exercent leurs compétences afin de faciliter et d'accélérer les projets leur étant présentés dans une optique de support efficace et optimal.

3. Mise en cohérence avec les planifications sectorielles

Dans un effort de concertation avec le milieu et de structuration de son développement, la MRC des Sources s'est livrée à de nombreux processus de consultation portant sur des thématiques spécifiques afin de maximiser le développement de chaque domaine de façon différenciée. Ainsi, les projets présentés dans le cadre des fonds de la MRC s'insérant dans des domaines précis de développement devront être cohérents avec les visions, orientations et objectifs des planifications sectorielles de leur milieu :

- Projets économiques : Stratégie de diversification de la MRC des Sources
- Projets à vocation agricole ou forestière : Plan de développement en zone agricole (PDZA)
- Projets à vocation touristique : Plan de développement touristique
- Projets à vocation culturelle : Politique de développement culturel
- Projets à vocation technologique : Plan numérique territorial
- Plan de gestion des matières résiduelles
- Politique d'accueil de la MRC

4. Développement de projets structurants

Soucieuse de favoriser la mise en place et la consolidation de projets ayant un impact sur le développement du territoire et étant viables financièrement, la MRC des Sources désire favoriser le développement de projets ayant un impact local ou régional significatifs. En ce sens, les projets mis de l'avant doivent impliquer un accroissement du bien-être et ou un changement dans la structure économique ou sociale. À titre d'exemple, un projet peut contribuer à créer ou maintenir des emplois, améliorer une situation en permettant de générer de nouveaux services, de nouvelles clientèles, de la valeur ajoutée au milieu, etc. Parallèlement, dans un souci de favoriser une prise en charge du développement, les projets doivent démontrer de bonnes possibilités de pérennité financière et ne doivent pas faire l'objet d'un financement récurrent de la MRC.

5. Développement durable de la région

La MRC des Sources désire orienter son développement dans le respect des personnes qui habitent son territoire, des ressources qui s'y retrouvent, des moyens disponibles et

des générations futures. Pour ce faire, elle a mis de l'avant au sein de l'Agenda 21 les cinq finalités régionales de développement durable :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations;
- L'épanouissement de tous les êtres humains;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Pour être considéré structurant pour le développement de notre région, un projet déposé doit agir positivement sur au moins l'une de ces finalités. Par ailleurs, l'ensemble des projets déposés dans le cadre des différents fonds de la MRC ne peuvent aller à l'encontre d'aucune de ces finalités.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Afin de parvenir à la réalisation de la vision de développement de la MRC, les objectifs généraux de développement suivants sont priorisés par la MRC. De chaque objectif général identifié, plusieurs objectifs spécifiques viennent préciser les modalités selon lesquelles la MRC compte parvenir à leur réalisation. Les projets faisant l'objet d'un financement de la MRC doivent répondre de façon directe à l'un de ces objectifs dans une optique de développement.

1. Planification du développement de la MRC

- Améliorer les atouts économiques, les conditions d'affaires et la culture entrepreneuriale de la MRC;
- Augmentation de la population habitant la MRC;
- Augmentation du pourcentage de population active pour favoriser l'équilibre de la pyramide des âges;
- Augmentation de la population immigrante qui choisira de résider dans la MRC.

2. Assurer un développement économique diversifié, ciblé et continu

- Soutenir activement l'émergence, la vitalité, la croissance et l'expansion de l'entrepreneuriat local, en concordance avec les priorités stratégiques de la MRC;
- Attirer dans la MRC des projets d'affaires durables et à valeur ajoutée, notamment dans les filières existantes (transformation métallique spécialisée, transformation agroalimentaire, production agricole spécialisée et tourisme) et dans les filières émergentes (technologies environnementales, services technologiques ou à valeur ajoutée et ressources naturelles inexploitées);

- Augmentation du nombre d'entreprises œuvrant dans la 2^e et la 3^e transformation.

3. Mise en valeur du territoire et des communautés de la MRC des Sources

- Assurer la promotion et la notoriété de la région et de son plan de diversification;
- Promotion de la culture entrepreneuriale;
- Augmentation du lien entreprise / communauté;
- Développement d'une identité favorisant la fierté locale;
- Amélioration de l'image médiatique;
- Amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population.

4. Promouvoir le développement durable de la région

- Conscientisation de l'impact du comportement de la population sur l'eau potable;
- Diminution de l'impact de l'action et de la présence des humains sur la qualité de l'eau des bassins versants;
- Conscientisation des entreprises au développement durable;
- Favoriser la réduction des déchets par l'amélioration du bilan régional en gestion des matières résiduelles.

5. Développer des compétences, des savoirs locaux et de la formation en lien avec les spécificités entrepreneuriales, sociales et culturelles du territoire

- Amélioration des liens des entreprises avec le domaine de la recherche et de l'innovation;
- Amélioration du niveau d'éducation et de qualification dans la MRC;
- Développement d'une culture de formation continue;
- Développement de programmes de formation en lien avec les dynamiques socio-économiques du territoire de la MRC.